

BARRES À DANSER SUR POTENCES MURALES
SUPPORTS FIXES & RÉGLABLES

2210C + 2220
2212B + 2220
2215B + 2220
2216A + 2220
2217A + 2220

1. Principe de fixation :

- Les potences murales sont fournies sans système de fixation.
- Les fixations au sol sont réalisées à l'aide de chevilles à double expansion M8.

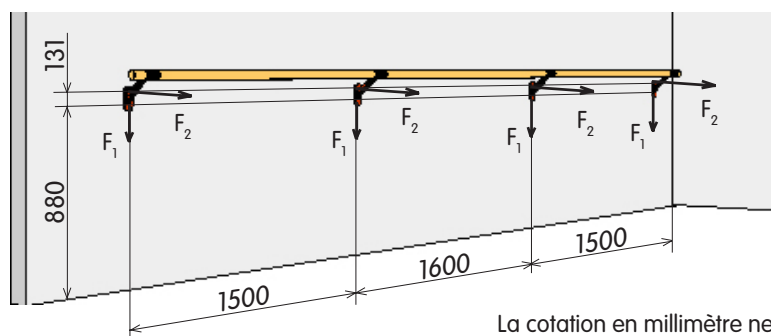
2. Supports admissibles :

Le présent cahier des charges s'applique uniquement aux fixations réalisées dans des supports bétons sains d'une épaisseur ≥ 120 mm et une résistance à la compression ≥ 23 MPa. Pour tout autre support, nous consulter.

Pour les potences murales l'épaisseur du support correspond au kit de fixation béton Gymnova.

3. Effort soumis au support pendant l'utilisation :

IMPORTANT: Les charges indiquées sur les figures sont déterminées à partir des valeurs de la norme EN 913.



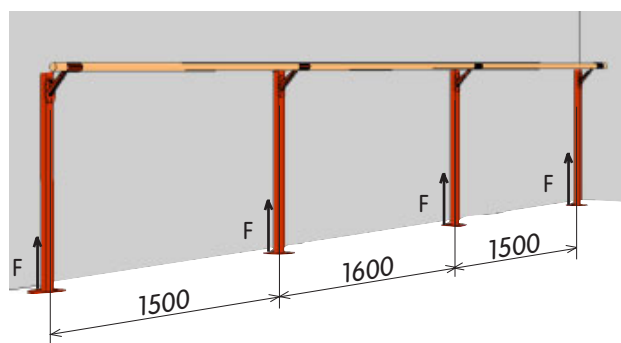
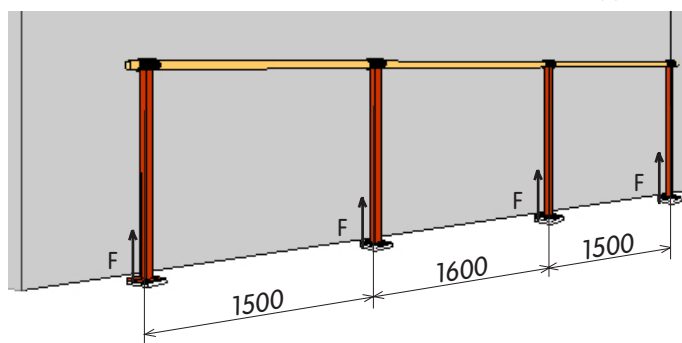
Effort soumis au support mural par le groupe de chevilles (2) :

- F_1 effort vertical = 80 daN
- F_2 effort horizontal = 160 daN

La cotation en millimètre ne définit que le lieu d'application des efforts

Effort soumis au support par la cheville côté mur :

- F effort vertical = 672 daN



4. Implantation, utilisation et maintenance :

Voir les plans d'implantation de la salle et notices de montage **NM28F** ou **NM169C**.

5. Conception des ouvrages :

Exigences particulières du support (paragraphe 6 de la norme NF S52-400) :

« Le support doit être apte à recevoir les points de fixation et les efforts transmis par les matériels sportifs.

Les points de fixation ne doivent pas entraver l'intégrité du support (étanchéité, solidité, etc.).

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage du support est seul habilité à autoriser la réalisation des points de fixation et des essais en tenant compte de leur type et des efforts transmis.

Le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage doit confier à un service compétent dans l'art (charpentier, architecte, entrepreneur en bâtiment, bureau d'étude, etc.) le calcul, le dimensionnement et la réalisation :

- des supports de fixations ;
- des massifs de fondations ;
- des renforts supplémentaires éventuels de la structure du support.

Le fabricant du matériel sportif doit fournir au propriétaire ou/et au maître d'ouvrage du support : les charges et sollicitations à prendre en compte, au niveau des points de fixation de son matériel sur le support en relation avec les charges, ainsi que les types et caractéristiques des points de fixation proposés.

Il appartient au maître d'ouvrage de mettre en adéquation le support avec les points de fixation en fonction de leurs positions et des charges fournies par le fabricant du matériel sportif. »

NATURE DU SUPPORT :	Autorisation de fixation du propriétaire et/ou le maître d'ouvrage :	
Matière :	Date :	Cachet :
Présence de revêtement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nom :	
Type de revêtement :	Fonction :	
Epaisseur du revêtement (mm) :		Signature :

La pose du matériel par nos soins ne pourra être effectuée qu'après retour de ce document dûment rempli et signé.